

Angoulême, le 28 mai 2020

Madame Fabienne Buccio,
Préfète de région Nouvelle-Aquitaine
Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 Bordeaux Cedex

Madame la Préfète de Région,

Le 12 février 2020, nous vous avons écrit pour dénoncer la mise en place des « observatoires de l'agribashing » dans les départements de la région Nouvelle-Aquitaine, dont la Gironde, à la suite de la création d'une cellule nationale de renseignement et de rapprochement judiciaires (DEMETER), au mois d'octobre 2019 par la gendarmerie nationale.

Nous pointions le risque d'amalgame entre des crimes crapuleux dont sont victimes des agriculteurs et la critique légitime que portent nos associations sur les impacts de certaines pratiques agricoles.

Nous vous demandions de renoncer à une mesure qui caricature le débat public et contrevient aux principes élémentaires de la République. De même que chacun a le droit de critiquer une religion, chacun a le droit de critiquer un modèle économique, comme celui agricole, *a fortiori* quand celui-ci met en péril les ressources de la planète et la santé des populations, pour peu qu'il y ait respect des personnes, ce que nous pratiquons systématiquement. Nous refusons de nous laisser intimider par des organisations professionnelles, comme la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs, et de nous taire.

Sans réponse de votre part, nous constatons avec colère et indignation que ce que nous craignons est en cours. Ainsi, le juriste et porte-parole de l'association Sources et Rivières du Limousin, Antoine Gatet, référent juridique de FNE NA, a en effet reçu la visite, à son domicile, de la gendarmerie nationale, un samedi de déconfinement, le 23 mai 2020. Il est convoqué dans les semaines qui viennent pour être entendu dans une enquête le concernant (et ne concernant que lui), diligentée par Madame la Procureure de Tulle.

Il lui est reproché d'avoir répondu en janvier 2020 à une interview de France3 Nouvelle-Aquitaine, pour dénoncer la destruction de 5ha de zones humides dans le cadre de la construction des serres industrielles à tomates hors-sol d'Egletons en Corrèze et d'avoir posé le pied sur le bord du terrain de cette installation industrielle (le propriétaire, interrogé par les gendarmes, ne déposant pas plainte).



Nous apportons tout notre soutien à notre référent juridique et nous sommes profondément outrés d'une telle attitude des services de l'Etat, dont nous attendons qu'ils agissent contre les atteintes avérées à l'environnement, et dans la défense de l'intérêt général qui anime nos associations.

Nous vous réitérons notre demande de procéder au démantèlement des « observatoires de l'agribashing » dans la région Nouvelle Aquitaine.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

Isabelle Loulmet,

Présidente de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.